

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 mai 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. L'ORATEUR DE MM. LES
ORATEURS DEWHURST DE LA SASKATCHEWAN ET
DOWDING DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

[Traduction]

M. l'Orateur: Avant de passer aux affaires courantes, puis-je signaler aux députés la présence à la tribune de l'Orateur de deux parlementaires canadiens de marque aux assemblées législatives provinciales qui sont de passage à Ottawa de même que les orateurs, les orateurs adjoints et les greffiers des assemblées législatives, pour assister à la réunion annuelle du conseil régional de la filiale canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth. Deux d'entre eux ont jugé utile pour eux-mêmes et leur assemblée législative, je suppose, d'assister aux délibérations de notre auguste Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Si les députés veulent bien me le permettre, je signalerai la présence de messieurs les Orateurs Dewhurst de la Saskatchewan et Dowding de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LE
QUÉBEC EN 1973

[Français]

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à l'article 19 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, de déposer sur le bureau de la Chambre une copie authentique du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec en 1973.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES ÉVASIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer

une motion relativement à une question des plus urgentes qui découle de l'incroyable épidémie d'évasions de pénitenciers fédéraux, dont la plus récente est celle de cinq détenus dangereux du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul. Je propose donc, avec l'appui du député d'Egmont (M. MacDonald):

Que la Chambre exige la création immédiate d'un comité spécial chargé d'étudier tous les aspects du système pénitentiaire, notamment l'autorisation de congés de fin de semaine, de la loi sur la réforme du cautionnement et, si le comité le juge nécessaire, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, et fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre aussi rapidement que le permettra une enquête approfondie.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député du Yukon. Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LES PÊCHES

LE TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais moi aussi proposer une motion conformément à l'article 43 du Règlement à propos d'une question d'urgence nécessaire. Demain, le 15 mai, est l'une des dates limites stipulées dans un traité canado-américain signé le 19 avril de cette année dont l'exécution aura pour effet d'interdire aux pêcheurs de saumon canadiens de la côte ouest l'accès à une certaine réserve de saumon américain tout en permettant aux pêcheurs américains de prendre du saumon canadien, notamment des réserves du Fraser. Je propose donc, avec l'appui du député de Comox-Alberni (M. Barnett):

Que la Chambre désapprouve le traité canado-américain du 19 avril 1973 qui tend à accorder aux pêcheurs de saumon américains un accès indu aux réserves de saumon canadiennes.

M. l'Orateur: Cette motion exige elle aussi le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être mise en délibération.